



Doc. 13231
24 juin 2013

La situation au Proche-Orient

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, remplacer les mots "L'Assemblée exprime sa gratitude aux autorités jordaniennes, ainsi qu'à celles de Turquie et du Liban, qui accueillent et prêtent assistance à des milliers de réfugiés syriens", par les mots suivants:

" L'Assemblée exprime sa gratitude aux pays d'accueil, et notamment aux autorités de la Jordanie, de la Turquie et du Liban, qui accueillent et aident les réfugiés syriens, qui seraient plus d'un million et demi d'après les estimations du HCR".

Déposé par:

NIRENSTEIN Fiamma, Italie, PPE/DC
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BOLDI Rossana, Italie, GDE
CARLINO Giuliana, Italie, ADLE
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2013 - Troisième partie de session

